

## Mémoire du Sr Amat, agent de la Marine du Roi Cinq années de bons et loyaux services (1768 – 1772)

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 4, dossier Amat, vues 168 à 196.

Le rôle de Jean Joseph Amat pendant l'intendance de Pierre Poivre nous a paru suffisamment intéressant pour que nous choissions de transcrire la majeure partie du fort gros dossier individuel à son nom<sup>1</sup> aux Archives Nationales, et d'autres documents le concernant. On retrouve ces transcriptions dans la base documentaire, à la date de chaque document, sauf quelques-uns regroupés => Sans-date n°33 : dossier Joseph Amat

Dans ce regroupement on trouvera un autre volumineux mémoire du Sr Amat où il justifie sa conduite, non seulement pendant les années Poivre (il est intéressant de comparer les propos), mais également pour la période de l'intendance de Maillart Dumesle.

Pour bien comprendre ses rapports avec Pierre Poivre, on prendra connaissance de trois autres documents de l'année 1778 : un courrier du ministre à Poivre (22 février) et deux réponses de ce dernier (2 mars et 30 mars).

---

### Mémoire pour le Sr Amat

nommé agent de la Marine du Roi dans l'Inde, par brevet du 26 septembre 1766.

Le Roi ayant jugé convenable de réunir à son domaine les Isles de France et de Bourbon par son édit de 1764, Monsieur le duc de Praslin alors ministre de la Marine y envoya une administration Royale en 1766 ; et la prise de possession se fit en 1767.

Les connaissances que j'avais acquises sur l'Inde pendant un séjour de huit années et dont j'avais souvent fait part à M. Poivre, l'engagèrent lorsqu'il fut nommé Commissaire général de la Marine faisant fonction d'Intendant aux Isles de France et de Bourbon, à demander pour moi au Ministre la place d'agent de la Marine pour résider à Pondichéry où il devait me faire passer des fonds pour avoir de la première main toutes les marchandises et autres effets des différentes parties de l'Inde, nécessaires au service du Roi aux Isles de France et de Bourbon.

Il eut été à désirer qu'on eut pu suivre ce projet économique mais, soit défaut de fonds, soit d'autres raisons que j'ignore, cet arrangement n'a pas pu avoir lieu.

J'arrivai à l'Isle de France au mois de juin 1768. Il y avait alors à Bourbon un vaisseau appartenant à la Compagnie d'Hollande qui, ayant reçu un coup de vent, avait été tellement endommagé qu'il était hors d'état de continuer son voyage, sa cargaison avait été mise à terre ainsi que son équipage.

Dès que j'eus connaissance de cet événement, je proposai à M. l'Intendant d'envoyer une flûte du Roi à Bourbon pour y charger la cargaison de ce vaisseau ainsi que son équipage pour le transporter au cap de Bonne-Espérance gratis, et je lui ajoutai que ce serait un moyen honnête de lier correspondance avec le Gouverneur du cap de Bonne-Espérance qui reconnaissant, comme il devait l'être de ce procédé généreux, nous faciliterait infailliblement les moyens de tirer de sa colonie tous les secours dont nous aurions besoin pour l'Isle de France qui manquait de tout. M. l'Intendant approuva ce projet, en me disant cependant qu'il ne pouvait pas disposer d'une flûte du Roi pour cette opération, attendu qu'il en avait besoin pour aller chercher à Madagascar, des bœufs et du riz qu'il y avait fait traiter pour le compte du Roi. Il m'ajouta que je serais employé en chef pour cette expédition, en qualité d'agent de la Marine. Il m'engagea à trouver quelque autre moyen de rendre un service aussi essentiel à la nation hollandaise, sentant tout l'avantage qui pourrait en résulter pour le service du Roi ; il m'ajouta que je serais employé en chef pour cette expédition, en qualité d'agent de la Marine [*bis repetita*] et qu'il me chargerait en même temps d'acheter les vins, eaux de vie, cordages, etc. dont on avait besoin pour le service.

---

<sup>1</sup> En ligne sur le site de l'IREL, dossier « Amat, Jean-Joseph » et « Amat de La Plaine ». Ce dernier est le fruit d'une confusion : à l'exception du premier document relatif au sieur Amat de la Plaine (Gaspar, Grand Maître des Eaux et Forêt, secrétaire du Conseil supérieur de l'Île de Bourbon puis conseiller à ce Conseil (1762-1788), tous les autres documents de ce dossier concernent Jean-Joseph Amat.)

J'avais alors à ma disposition un vaisseau d'environ 500 tonneaux dont j'étais supercargue. Je le destinai à cette opération, mais comme il ne pouvait pas transporter la cargaison et l'équipage du vaisseau hollandais qui était de 8 à 900 tonneaux, j'en frétai un autre pour mon compte et à mes frais. M. l'Intendant me témoigna toute sa satisfaction et me promit d'en rendre compte au Ministre, ainsi que de la générosité avec laquelle je me proposais de traiter avec le capitaine hollandais, puisque je ne lui demandais rien, et que je m'en rapporterais au Gouverneur du cap de Bonne-Espérance, pour m'indemniser de mes frais. Je pense que M. l'Intendant n'a pas manqué d'écrire au Ministre ainsi qu'il me l'avait promis, mais j'ignore quelle réponse il a reçue.

Après avoir pris les instructions et les derniers ordres de M. l'Intendant, je me rendis à l'île de Bourbon avec mes deux vaisseaux. Je traitai avec le capitaine hollandais ainsi que je l'avais promis, c'est-à-dire que je n'exigeai rien de lui. M. de Bellecombe, Commandant pour le Roi à Bourbon, ainsi que M. de Crémont, Commissaire de la Marine, et Ordonnateur à la dite île, écrivirent au Ministre, et lui rendirent le compte le plus flatteur de ma conduite. Je partis pour le cap de Bonne-Espérance le 11 de novembre. J'y arrivai sans accident avec les équipage et cargaison du vaisseau hollandais *l'Asia*. Le Gouverneur de cette colonie hollandaise me témoigna la plus grande reconnaissance du procédé que j'avais eu pour sa nation, en m'ajoutant que Monsieur l'Intendant lui écrivait la lettre du monde la plus flatteuse à mon sujet. Je lui répondis que j'étais sensible comme je le devais à l'honnêteté de M. l'Intendant, mais que c'était à lui qu'il avait toute l'obligation de ce service parce qu'il avait su prendre sur lui, malgré les obstacles du Bureau du Commerce de la Compagnie des Indes<sup>2</sup>, de me laisser faire mon opération, qu'ainsi il était de toute justice de me favoriser et de me procurer les moyens de bien remplir la mission dont j'étais chargé pour le compte du Roi. Le Gouverneur hollandais me le promit et tint parole, mais il exigea en outre que je lui donnasse l'état des frais que m'avait occasionnés le transport des équipage et cargaison du vaisseau *l'Asia*. Je lui répondis que j'étais plus que payé puisque j'avais été assez heureux pour rendre à sa nation un service essentiel. Nous eûmes pendant deux jours un combat de procédés à ce sujet, enfin forcé de faire à ce respectable Gouverneur<sup>3</sup> une demande, je le priai de m'accorder la permission de faire charger 150 balles de marchandises de l'Inde sur les vaisseaux de la Compagnie d'Hollande, sans fret ni droits. Il mit cette affaire sous les yeux du Conseil du Cap et, en conséquence, il fut fait un traité avec moi par lequel ma demande fut accordée. Il donna ordre en même temps au capitaine du port et aux différents gardes-magasins de la Compagnie d'Hollande, de me fournir tout ce dont j'avais besoin, se réservant les droits d'en fixer les prix. J'en profitai pour le compte du Roi, et j'achetai du cordage que je payai à peu près le même prix qu'il vaut en Europe ; les factures que j'ai remises au bureau du Magasin général en font foi, et, quoiqu'il y eut un très grand bénéfice à faire sur le cordage, j'eus la délicatesse de n'en pas acheter une brasse pour mon compte, sachant que les magasins du Roi en étaient dépourvus.

Mes vaisseaux chargés, je me disposai à partir pour l'Isle de France, j'avais expédié le vaisseau que j'avais frété pour mon compte, dès le 22 janvier 1769. Il s'est perdu en faisant son retour ici, je n'en ai jamais entendu parler, et cette perte a fait à ma fortune un tort de cent dix mille francs<sup>4</sup>. Le Gouverneur du cap de Bonne-Espérance me donna une lettre pour M. l'Intendant, par laquelle il se louait beaucoup de mes procédés, ainsi que de l'honnêteté que j'avais mis dans toutes les affaires que j'avais traitées, et l'engageait surtout à ne pas envoyer une autre personne que moi, supposé que les besoins du service exigeassent qu'il envoyât des vaisseaux au Cap l'année suivante, attendu que je m'étais attiré, ce sont ses termes, l'amitié et l'estime générale de toute la colonie.

Je partis du Cap le 6 mars 1769. J'y avais laissé une lettre de [*lapsus* : pour] M. le Ch. Desroches, Gouverneur général des Isles de France et de Bourbon, qui devait y relâcher avant de se rendre ici ; je l'instruisais par cette lettre, des prix de toutes les denrées, du change de l'argent, et j'avais eu la précaution de lui indiquer une personne qui lui fournirait tous les fonds dont il aurait besoin. Le mauvais temps l'ayant empêché de faire cette relâche, je lui remis copie de cette lettre à mon arrivée ici, et il m'en parut satisfait.

J'arrivai à l'Isle de France le 4 de mai 1769<sup>5</sup>. Je rendis compte de ma mission à M. l'Intendant qui me dit qu'il était très satisfait de ma conduite, de mon zèle et de mon désintéressement, ainsi que de l'économie que j'avais mis dans les achats pour le compte du Roi. Il me promit d'en rendre compte au Ministre, ainsi que de la lettre que lui écrivait le Gouverneur du Cap à mon sujet, et il m'ajouta qu'il solliciterait de l'avancement pour moi au service.

Lorsque j'arrivai à l'Isle de France, j'ai trouvé ma maison occupée par M. Steinauer qui était venu relever M. Dumas. M. l'Intendant en avait disposé pendant mon absence. Je l'en avais laissé le maître sous la condition cependant que je la trouverais vide à mon retour du Cap, mais il m'engagea à la laisser à ce commandant qui s'y

---

<sup>2</sup> Le bureau du Commerce représente les intérêts de la Compagnie des Indes qui a encore le monopole du commerce maritime, à l'exception du commerce d'Inde en Inde dont le cap de Bonne-Espérance ne fait pas partie.

<sup>3</sup> Le gouverneur Tulbagh, octogénaire, était en poste au Cap depuis une vingtaine d'années. (On trouve *Tulbag*, *Tulback*, *Tolback*, etc.)

<sup>4</sup> On rappelle que le franc, monnaie de compte, (c'est-à-dire qu'il n'existe pas de monnaie frappée en francs), vaut une livre Tournois, elle aussi monnaie de compte. Une livre = un franc.

<sup>5</sup> Poivre situé au 10 mai 1769 l'arrivée de *la Marquise de Marboeuf* à l'Isle de France.

plaisait beaucoup. Je lui fis sentir l'embarras où j'étais pour loger mes effets, il me fit prêter un magasin du Roi, j'y fis descendre mes vins et autres provisions. Mais je fus extrêmement surpris lorsque j'appris, quelque temps après, que M. l'Intendant, sans même m'en prévenir, avait disposé de tout mon vin pour le service des vaisseaux du Roi, pour la cayenne, et pour les hôpitaux. Je lui fis des représentations à ce sujet ; il me répondit qu'il n'eut pas agi aussi librement avec quelqu'un qu'il n'eut pas connu, mais je pouvais compter sur sa reconnaissance, et qu'il me ferait payer sitôt l'arrivée de M. le Ch. Desroches qu'on attendait à chaque instant.

M. le Ch. Desroches arriva ici le six de juin 1769. Je demandai le paiement de mes effets à M. l'Intendant, il donna ses ordres en conséquence, on fit mon compte, on me paya en billets monnaie mon vin au prix coûtant du Cap. Je fis des représentations sur le tort que m'occasionnait cette espèce de paiement, il fallut en passer par là. On me promit de nouveau d'écrire au Ministre en ma faveur. Il ne m'en coûta pas moins que 70 à 80 mille francs que j'aurais gagnés sur ces mêmes boissons.

Au mois d'août 1769, la flûte du Roi *la Normande* me fut accordée pour un an<sup>6</sup> pour lui faire faire tels voyages que je jugerais à propos, à charge par moi de payer l'état-major, les équipages, de pourvoir à leur subsistance, de rapporter en outre le sixième de la cale gratis de fret et de remplir ce sixième en tels effets que M. l'Intendant me donnerait ordre d'acheter pour le compte du Roi, en me fournissant les fonds nécessaires à ces achats.

J'avais d'abord eu dessein d'envoyer cette flûte dans l'Inde, mais, sachant que les boissons manquaient pour le service du Roi, je proposai pour le service du Roi, de faire le voyage du cap de Bonne-Espérance. Je m'embarquai après avoir pris les ordres de MM. le Général et l'Intendant. Quelques temps avant mon départ, ces Messieurs avaient écrit au Ministre la lettre dont est ci-après la teneur.

*[Ici la copie d'une lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1769 des administrateurs Desroches et Poivre au ministre où ils lui expliquent les arrangements pris avec le Sr Amat pour approvisionner à bon compte la colonie. Pour cela on a mis à sa disposition la flûte la Normande.]*<sup>7</sup>

Une pareille lettre annonçait sans doute que mes supérieurs avaient été satisfaits de ma conduite, et je devais naturellement m'attendre à voir mes services récompensés, mais j'ignore par quelle fatalité mes espérances ont été trompées.

Je partis donc, comme je l'ai dit ci-dessus, pour le cap de Bonne-Espérance, le 1<sup>er</sup> novembre 1769. Je fus assez heureux d'y trouver le Gouverneur dans les mêmes dispositions où il avait été l'année précédente, à mon égard. Je traitai les vins et eaux de vie pour le compte du Roi au même prix que l'année précédente. Le Gouverneur écrivit à MM. le Ch. Desroches et Poivre deux lettres par lesquelles il se louait beaucoup de mes procédés.

J'arrivai à l'Isle de France le 30 avril 1770. M. l'Intendant, manquant encore de boissons, m'engagea à en rendre au Roi 120 lègres ou 300 barriques qu'il me paya 10 livres de moins par lègre que je la vendais aux particuliers, sur quoi il faut encore déduire les quatre deniers pour livre<sup>8</sup>, les frais de contrôle, quittances, etc.

Je me préparai à partir pour l'Inde avec la flûte *la Normande*, mais la rareté des piastres et l'impossibilité physique où étaient les particuliers de s'en procurer, me fit changer de projet. J'envoyai ce vaisseau à Madagascar. J'eus soins avant de le faire partir de demander les ordres de M. l'Intendant pour le sixième de la cale réservé au Roi par mon traité. Il me répondit qu'il n'avait point de fonds à me donner pour traiter des Noirs, mais que j'eusse à donner ordre au capitaine de prendre le riz et la viande salée que le chef de la traite du Roi à Madagascar pourrait lui remettre. Le vaisseau fut expédié et au lieu de 74 tonneaux d'emplacement que je devais au Roi par mon traité, il en fut chargé 170. Je ne demandai pour cet excédent aucune indemnité.

La flûte *la Normande* arriva au mois d'octobre 1770 de Madagascar, j'avais permis à diverses personnes de la colonie d'y charger des Noirs, sans exiger de fret, quoiqu'il valut alors dix à douze piastres par tête de Noir. Il en fut embarqué 200 pour les particuliers et 166 pour mon compte. On trouvera ce procédé très honnête, M. l'Intendant me demanda un sixième de mes Noirs pour le compte du Roi, au prix coûtant de Madagascar. Je pris la liberté de lui représenter que sa demande n'était pas juste, d'autant mieux que j'avais rempli au double mon engagement avec le Roi, par le traité dont copie sera jointe à ce mémoire. Il me répondit que dans la stricte règle je n'y pouvais pas être forcé, mais il m'ajouta qu'il avait besoin de Noirs pour le service et qu'il me connaissait trop bon serviteur du Roi pour ne pas me prêter à ses besoins. Je cédaï, je donnai le sixième de mes Noirs<sup>9</sup> au prix de Madagascar. Ce sacrifice m'a encore fait un tort réel d'environ dix mille francs. M. l'Intendant me promit d'écrire au ministre en ma faveur. J'ignore quelle a été la réponse de sa lettre.

<sup>6</sup> En marge du manuscrit : « Le marché est du 24 septembre 1769. »

<sup>7</sup> Base docu => 1<sup>er</sup> septembre 1769 - Desroches et Poivre au ministre Arrangement avec le Sr Amat.

<sup>8</sup> « 4 deniers pour livre », soit 4 pour (20 x 12), soit 4 / 240 = 1,66 %

<sup>9</sup> En marge du manuscrit « 26 esclaves à 406 livres ». Ce prix de 406 livres correspond sans doute au bénéfice escompté entre le prix d'achat d'un esclave à Madagascar (prix réglé par l'intendant à Amat) et le prix de revente dans la colonie de l'Isle de France. 26 x 406 = 10.556 : ce qui est proche de « un tort réel d'environ dix mille francs. ». Dans divers documents de 1769 on relève un coût pour le roi par esclave variant de 300 à 800 livres.

Il est bon d'observer qu'à mon retour du cap de Bonne-Espérance, au mois d'avril 1770, je sus que la colonie manquait absolument de boissons. Je fus assez honnête pour ne pas vouloir profiter de la circonstance, d'autres furent moins délicats et voici comment ils s'y prirent.

On imagina d'établir ici un privilège exclusif pour l'achat et la vente des boissons, ce fut peu de temps après mon arrivée du cap de Bonne-Espérance. Cette ferme, quoique totalement contraire aux ordres du Roi qui laissaient la plus grande liberté pour le commerce, le Sr d'Ayot, l'un des administrateurs du Bureau du Commerce, s'en rendit adjudicataire. On établit des cantines pour vendre en détail, le public cria beaucoup, on le laissa crier.

On ne tarda pas à me faire des propositions pour la vente de ma cargaison qui était presque toute en vin. Je n'hésitai pas à les accepter dans la crainte d'être ruiné, puisque je ne pouvais vendre en gros qu'au fermier, le Sr Dayot, à qui il faut cependant rendre cette justice, c'est un homme très honnête qui jouit de la meilleure réputation depuis qu'il est dans la colonie. Il me paya mon vin 450 livres la lègre de 600 bouteilles, il la revendait, de la main à la main, 600 livres, et le débitant la vendait 30 sols la bouteille, d'où il résulte que l'habitant payait 30 sols ce que j'aurais pu lui donner à 15 sols. Je conviens cependant que j'aurais autant aimé faire le bénéfice de 150 livres par lègre, ce qui sur 200 lègres faisait un objet de 30.000 livres de perte pour moi. Sans compter à peu près la même perte que je fis sur presque la même quantité que je vendis au Roi ; quoique je fusse certainement plus lésé que tout autre par cette ferme, on ne m'a pas vu réclamer contre. Ma tranquillité enhardit mes ennemis, je ne croyais pas mériter d'en avoir, j'avais cherché à obliger tout le monde, soit en rapportant du cap de Bonne-Espérance, sans fret, des provisions pour plusieurs personnes, soit en permettant, gratis, l'embarquement de deux cents Noirs à Madagascar, sur un vaisseau dont je faisais seul les frais, soit enfin en employant sept à huit officiers sur un vaisseau où quatre eussent suffi. On savait cependant les pertes que j'avais faites sur un vaisseau que j'avais frété en octobre 1768, qui périt à son retour du Cap en 1769. Cette perte montait à 110.000 livres, plus de 80.000 livres que j'avais perdues sur les boissons et sur les Noirs que M. l'Intendant me paya au prix coûtant, sans entrer dans aucun frais, sans compter enfin la perte que j'éprouvai sur les boissons que je fus obligé de vendre au fermier. Tout cela ne rendait sûrement pas mon sort digne d'envie. Ma conduite était irréprochable à tous égards, on ne m'a jamais vu épouser aucun parti, je n'ai écrit ni parlé contre qui que ce soit, je défie la calomnie la plus noire de contredire ce que j'avance, mais j'avais l'estime et l'amitié de mes supérieurs, je leur donnais des moyens de diminuer les dépenses du Roi. Cela n'était pas fait pour plaire à ceux qui étaient intéressés à faire des fournitures, on résolut ma perte, elle était jurée dès mon arrivée du Cap. On commença par le trait le plus noir et le plus odieux qui fut jamais. Voici le fait.

Lors de mon départ pour le cap de Bonne-Espérance sur la flûte *la Normande*, je demandai à M. Steinauer, Commandant en second à l'Isle de France, ses commissions pour cette colonie hollandaise, et je lui fis offre de mes services. Il logeait dans ma maison dont je m'étais privé pour l'obliger. Il me faisait l'honneur de m'estimer. Il me remercia beaucoup de mes offres de service, en me disant qu'il n'avait pas de piastres à me donner. Je lui répondis que je me chargeais de faire l'avance de ses commissions. Il est certain que j'eus beaucoup de peine à vaincre sa délicatesse, mais enfin j'obtins de lui cette marque d'amitié et de confiance. Je fis moi-même dans son cabinet l'état de ses provisions que je jugeai nécessaires à son ménage, et, après l'avoir fait, il me dit, M. Amat, vous ajouteriez à ma reconnaissance si vous vouliez m'apporter un cheval du Cap, pourvu qu'il ne fut pas cher. Ce sont ses termes. Mon premier soin en arrivant au Cap fut de remplir les commissions de M. Steinauer sur lesquelles il voulut me payer cent pour cent de bénéfice à mon retour, ce que je refusai constamment. J'allai le voir sitôt mon arrivée, et, après les premiers compliments il me demanda si j'avais pensé à lui apporter un cheval. Je lui dis que non, et que je lui en dirais la raison. J'avais rapporté deux fort beaux chevaux du Cap qui me coûtaient 1200 livres pièce, sans compter les frais d'embarquement et de transport, M. Steinauer ne m'en avait demandé un qu'à condition qu'il ne serait pas cher. Mais quelle fut ma surprise lorsque le lendemain de mon arrivée, M. l'Intendant chez qui je logeais, me demanda une explication sur ce que lui avait dit la veille M. le Commandant en second, qui l'avait assuré que j'avais dit pendant la traversée que des deux chevaux que j'avais fait embarquer sur la flûte *la Normande*, il y en avait un destiné pour M. Steinauer, mais que je ne le désignais pas, attendu que si l'un des deux venait à mourir, je dirais que c'était le sien afin qu'il ne m'en coûtât rien. Je dis là-dessus à M. l'Intendant que j'étais surpris qu'un homme aussi respectable et aussi sage que M. Steinauer put ajouter foi à un propos également dépourvu de bon sens que de vraisemblance. Je le priai de lui offrir celui de mes deux chevaux qui lui ferait le plus de plaisir. Il refusa cette offre quoique très honnête. M. l'Intendant, son ami particulier, lui dit à ce sujet les choses les plus fortes, rien ne put calmer sa colère ; et il la poussa au point de me dire, en présence de trois à quatre personnes chez M. l'abbé Gallois, conseiller chez lequel nous dînions : Oui, Monsieur, vous avez tenu à bord de votre vaisseau le propos dont je me suis plaint. Je lui demandai la permission de me justifier. Non, Monsieur, me répondit-il d'un ton très vif, rien au mode ne vous justifiera dans mon esprit, non seulement vous avez tenu le propos dont je me plains, mais vous l'avez pensé, c'était votre intention de me faire payer celui de vos deux chevaux qui aurait pu mourir pendant la traversée. Je me contentai de lui dire, Monsieur, celui qui me prête le propos qui vous affecte, est un imposteur, je vous défie de le nommer, au surplus je suis trop connu dans ce pays-ci pour qu'on puisse ajouter foi à une pareille

calomnie ; quant à l'intention que j'ai eue et que vous connaissez, dites-vous, je vous avoue que j'avais cru jusqu'à présent, qu'il n'appartenait qu'à Dieu de scruter les cœurs, mais je vois que vous avez les mêmes pouvoirs. Je lui ajoutai que je demanderais à M. Desroches la justice la plus compétente. Cette conversation que je trouvais déjà trop longue en resta là.

M. le Chevalier Desroches arriva le lendemain de la campagne. Je lui racontai ce qui s'était passé la veille, je lui demandai justice, il me la rendit prompte, car il ne se donna pas même le temps de tirer ses bottes, il courut chez M. Steinauer. J'ignore ce qui se passa entre-deux, mais je sais que ce Commandant en second ne peut pas prouver un mot de ce qu'il avait avancé. Comment l'eut-il pu faire d'après la pièce dont ci-après est copie. Je n'ai pas eu l'honneur de le voir depuis ce temps-là, et, quoi qu'on m'ait assuré qu'il a cherché toutes les occasions possibles de me nuire, je n'ai pas voulu le croire ; j'avouerai avec toute la franchise dont je suis capable que je l'ai toujours regardé comme un homme vertueux mais un peu trop confiant dans ce que l'on doit à la réputation d'un galant homme.

[Ici, Amat rapporte la déclaration du capitaine et des officiers de la Normande certifiant le 5 mai 1770 en faveur de M. Amat, contre les propos qu'il aurait tenus à propos de chevaux et de M. Steinauer.]

La flûte *la Normande* était arrivée de Madagascar, comme je l'ai dit ci-dessus, nous étions au moi d'octobre, la saison s'avance, il était temps d'envoyer chercher des approvisionnements au cap de Bonne-Espérance. MM. le chevalier Desroches et Poivre avaient reçu du Ministre, réponse à la lettre qu'ils lui avaient écrite à mon sujet le 1<sup>er</sup> septembre 1769. M. le Ch. Desroches partait pour l'île de Bourbon, il convint avec M. l'Intendant, c'est ce dernier qui me l'a dit, que je serais employé en chef pour l'expédition du cap de Bonne-Espérance. En conséquence, M. l'Intendant me dit le 30 octobre 1770 : Mon cher Amat, vous avez bien des jaloux et des envieux dans ce pays-ci, je vous ai souvent dit que votre trop grande facilité à obliger vous faisait des ennemis de ceux qui ne participaient pas à votre générosité, mais laissez-les dire, vous êtes connu pour un galant homme, un bon et zélé serviteur du Roi, et surtout fort désintéressé, je suis fort satisfait de votre gestion au cap de Bonne-Espérance pendant les deux années que vous y avez été employé, nous sommes convenus, M. le Général et moi, que vous y retourneriez cette année, on vous renouvellera le traité de la flûte *la Normande* pour un an, on y joindra deux autres flûtes, *l'Africain* et *l'Isle de France*, que vous chargerez pour le compte du Roi, d'après les états de demandes que je ferai pour les besoins du service. C'est une affaire arrangée, ainsi faites vos dispositions, partez le 15 de novembre, je vous adresserai les deux flûtes au plus tard en décembre prochain.

Je remerciai beaucoup M. l'Intendant de la nouvelle marque de confiance qu'il me donnait, et je lui assurai que j'en conserverais une éternelle reconnaissance. Il me dit que j'en étais dispensé, que M. le Ch. Desroches et lui ne faisaient que suivre les ordres qu'ils avaient reçus du Ministre qui, satisfait de mes services, leur avait marqué de m'employer de préférence à tout autre, aux opérations du cap de Bonne-Espérance, en m'ajoutant que le ministre approuvait la cession qui m'avait été faite de la flûte *la Normande*.

Dès que je fus rentré chez moi, je travaillai au prospectus du voyage que j'allais faire pour le compte du Roi. Ce travail ne fut pas long, attendu que je connaissais parfaitement la colonie du cap de Bonne-Espérance. Mais au moment que j'allais remettre mon travail à M. l'Intendant, j'appris le deux novembre, (j'avais été nommé le 31 octobre), j'appris que le Sr Percheron qui était arrivé depuis huit à dix jours de France sur le vaisseau *le Brisson*, venait d'être nommé à ma place. Je n'ajoutai pas foi à cette nouvelle, mais je ne tardai pas à être convaincu de sa réalité, car dès le même jour, sur les 4 heures après midi, le Sr Percheron lui-même, vint chez moi, et me la confirma.

J'allais sur le champ chez M. l'Intendant et je lui témoignai ma surprise. Il ne sut que me répondre. Que pouvait-il me dire en effet ? D'après ce qui s'était passé deux jours auparavant, je lui représentai le tort qu'il me faisait. Il m'assura que je n'avais rien à craindre et qu'il écrirait au Ministre. Il me proposa en même temps d'aller au cap de Bonne-Espérance sur la flûte *la Normande* qu'il venait de me céder par un nouveau traité<sup>10</sup>. Je lui répondis qu'à moins d'un ordre positif de sa part, je ne ferais pas le voyage, attendu qu'y ayant été employé pendant deux ans en chef, je pensais qu'il ne me convenait pas d'y aller autrement. Je lui ajoutai que l'envoi de trois vaisseaux ferait infailliblement hausser le prix des marchandises, et que d'ailleurs, m'ayant dit lui-même que les demandes qu'il ferait au Cap, ne seraient pas considérables et qu'elles ne monteraient pas à 300 tonneaux, il était fort inutile d'envoyer les flûtes *l'Africain* et *l'Isle de France* qui étaient entre-elles deux d'environ 12 à 13 cents tonneaux, que cette opération serait nuisible au service, puis que l'on pouvait employer le plus grand de ces vaisseaux à un voyage beaucoup plus utile, celui de Batavia d'où l'on eut pu retirer des viandes salées, du riz, du cordage, etc. M. l'Intendant parut d'abord goûter ce projet, mais il n'y persista pas longtemps. Quelle en fut la raison ? Si je l'ai sue, il ne me convient pas de la dire. Il n'est pas d'ailleurs dans mon caractère de ruminer, mais il faut que je me justifie. Il suffira, je crois, pour cela, de comparer ma gestion avec celle du Sr Percheron, et j'ose me flatter que le parallèle ne sera pas à mon désavantage. Au surplus, la conduite de M. l'Intendant paraîtra

<sup>10</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre 1770, traité avec Amat : « Cession de la flûte du Roi *la Normande* pour une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1770 »



bien extraordinaire, quand on saura que dans le moment où, contre les ordres du ministre, il me remplace dans un emploi dont je m'étais acquitté à sa satisfaction pendant deux ans, par le Sr Percheron qui n'avait aucun titre pour cela. Ne sera-t-on pas encore bien plus surpris quand on saura que dans le moment même où il fait ce changement, qui annoncerait du mécontentement, il me renouvelle par un nouveau traité la cession d'une flûte du Roi pendant un an, et que deux mois après, il m'en accorde une autre du même port, nommée *l'Ambulante*<sup>11</sup>. Il est vrai que deux mois après il me l'ôta sous prétexte qu'il en avait besoin pour envoyer chercher des vivres à Madagascar. C'était en effet le prétexte, mais le motif qui l'y détermina me fut bientôt connu par la lettre qu'il m'écrivait et dont est ci-après l'extrait.

[6 mai 1771].<sup>12</sup> « Je suppose Monsieur, que vos arrangements pour la frégate *la Thétis* sont finis, je ne vous répéterai pas ici toutes les raisons que je vous ai données dans le temps pour vous faire sentir combien le voyage que vous vous proposiez de faire avec *l'Ambulante* était peu convenable à vos intérêts par les arrangements pris pour ce voyage, sans votre consentement et sans qu'il dépendit même de vous d'y rien changer. Vous voyez aujourd'hui que la saison s'avance, que nos bâtiments du Cap ne reviennent pas, que nous manquons de viande pour la subsistance des rationnaires du Roi, que la flûte *la Normande* [ ? <sup>13</sup>] devait être à son retour de Foulpointe avec un chargement de bœufs, et qu'elle est encore retenue dans ce port, non par vos prétentions, car je suis sûr de vous et de votre zèle pour le service du Roi, mais elle est retenue par les prétentions de gens qui se servent de votre nom ».

M. l'Intendant, en m'ôtant cette flûte au moment que tous mes préparatifs étaient faits et que j'allais partir, me fit un tort considérable. Je fus obligé de fréter la frégate *la Thétis* commandée par M. Trobriant [Trobriand], lieutenant de vaisseau. Cette frégate avait été accordée à des négociants pour faire le commerce d'Inde en Inde, il y avait un supercargue nommé Blancard<sup>14</sup> qui me la fréta pour être du port de 450 tonneaux, elle n'en a pas porté 320. J'ai demandé une indemnité, attendu que le Sr Blancard m'avait trompé, j'ai été obligé de soutenir un procès que j'ai perdu contre toutes les règles du bon sens et de la justice. Jamais arrêt n'a été rendu avec plus de partialité. Je compte me pourvoir en cassation, et j'espère obtenir plus de justice en France qu'ici, et obtenir la permission de prendre les juges à partie. Mais en attendant, j'ai toujours été condamné de payer cent mille francs pour le fret et autres frais d'une frégate de 350 tonneaux pour un voyage de cinq mois. L'arrêt du Conseil est si révoltant que M. Poivre, le jour qu'il fut rendu, (il n'assista pas au jugement, il sortit au moment qu'on allait recueillir les voix), M. Poivre, dis-je, ne put s'empêcher de dire hautement à sa table où il y avait vingt personnes, entre-autres plusieurs des juges, que l'arrêt qu'on venait de rendre contre moi était si injuste que s'il avait eu le malheur de donner sa voix, il se croirait être obligé en conscience de me rembourser ce qu'il m'en coûtait. On peut juger par là si cet arrêt a été dicté par l'équité. Quoiqu'il en soit, il m'en a coûté cent mille francs, et cela pour avoir été forcé de remettre la flûte *l'Ambulante* au moment que j'allais partir pour le voyage de Batavia. Il est vrai que je ne me prêtais à cette rétrocession que sous la condition expresse que ce bâtiment me serait remis au mois de novembre dernier [1771], lors de mon retour de Batavia. Mes espérances ont été trompées en cela comme dans le voyage du Cap, au mois de novembre 1770.<sup>15</sup>

S'il convenait à un particulier de se mêler des affaires du Gouvernement, je pourrais dire ici la vraie raison qui m'engagea à ne pas trop insister sur la rétrocession de ce bâtiment, mais un homme sage quoique lésé doit se taire dès qu'il s'agit de ses supérieurs. Peut-être ne m'a-t-on pas su gré de ma discrétion, mais je me suis conduit ainsi que j'ai cru devoir le faire. Je fus également forcé de céder la flûte *la Normande*, quoique par mon traité j'en dusse encore jouir pendant cinq mois, temps plus que suffisant pour faire mon voyage de Batavia. Il est aisé de juger quel tort a causé à ma fortune la rétrocession de ces deux bâtiments.

---

<sup>11</sup> Le 1<sup>er</sup> février 1771, traité avec Amat : « Cession de la flûte du Roi *l'Ambulante* pour une année à compter du jour qu'elle fera voile. »

<sup>12</sup> Dans la marge du manuscrit est inscrit : « 6 mai 1770 », nous avons donc rectifié l'année incohérente avec les autres événements. Cet extrait de lettre est également reproduit dans un autre mémoire récapitulatif (Base docu=>sans date n°33 : Dossier Joseph Amat), mais avec quelques petites différences, et Amat situe cette même lettre du « 11 mai », sans préciser l'année.

<sup>13</sup> Amat cite cette même lettre de Poivre dans un autre mémoire (Base-docu=>Sans date n°33). On y lit, non pas « *la Normande* » comme ici mais « *l'Ambulante* ». En fait, le premier est alors est au Cap de Bonne-Espérance, le second est à l'Isle de France, attendant d'être envoyée à Batavia par Amat. Ce n'est donc ni l'une ni l'autre mais une troisième, vaisseau sur lequel Amat doit être intéressé d'après les propos de Poivre.

<sup>14</sup> « Je fus chargé en 1771, de diriger dans l'Inde les opérations commerciales de la frégate *la Thétis*, expédiée pour le compte du commerce. MM. Joseph et Georges Audibert, de Marseille, qui en étaient les armateurs ... » (*Manuel du commerce des Indes orientales et de la Chine*, par Pierre Blancard, 1806)

<sup>15</sup> Récap. chrono. : En novembre 1769, Amat partait sur *la Normande* pour une mission au Cap (du 1<sup>er</sup> nov. 69 au 30 avril 70.). Il expédie ensuite *la Normande* en traite à Foulpointe (mai à octobre 1770). En novembre 1770, il s'apprêtait à s'embarquer sur *la Normande* pour le Cap, mais c'est alors que Poivre lui retire sa fonction d'agent du roi au Cap, le poste étant confié à Percheron. *La Normande* est bien expédié au Cap, via Bourbon en décembre 1770, mais Amat, toujours l'affréteur de cette flûte, n'est pas du voyage.

Les faits que je viens de rapporter sont dans la plus exacte vérité. J'ai ignoré pendant longtemps les motifs de la conduite de M. l'Intendant à mon sujet, je le connaissais depuis vingt-cinq ans pour un homme droit et vrai, je ne prétends pas encore attaquer en lui ces deux qualités mais au moins puis-je avancer qu'il s'est laissé surprendre, qu'il n'a pas su découvrir le motif de ceux qui ont cherché à me nuire dans son esprit, pour parvenir au but qu'ils s'étaient proposés de se rendre toujours maître de tout. Qu'en est-il résulté ? Un tort considérable pour les intérêts du Roi. Car en suivant mes projets, les denrées du Cap n'eussent pas augmenté de prix, puisqu'on m'avait proposé au mois de mars 1770, de faire un traité pour trois ans par lequel deux des plus forts négociants s'obligeaient à fournir des vins en telle quantité qu'on voudrait à 180 livres la lègre, argent de France, déduction faite de l'escompte sur les lettres de change. La lègre contenant 600 bouteilles, à la vérité sans y comprendre les futailles, et il n'en devait pas manquer à l'Isle de France. C'est ainsi que l'intérêt particulier a été préféré au bien général. J'ai prévu tout ce qui est arrivé, j'en prévins M. l'Intendant dans le temps, et je poussai l'honnêteté à un tel point que lors du départ du Sr Percheron pour le cap de Bonne-Espérance<sup>16</sup>, je donnai à M. Poivre toutes les instructions pour qu'il ne fut pas trompé. J'ai conservé copie de ces instructions, et je peux dire avec la plus grande vérité que je n'en aurais pas suivi d'autres si j'avais été moi-même au cap de Bonne-Espérance. Il faut cependant convenir que je n'étais pas payé pour instruire le Sr Percheron qui, par des voies que je ne connus jamais, avait su m'enlever une place que j'avais, j'ose le dire, un peu mieux rempli qu'il ne l'a fait. Le tableau que je joindrai à la fin de ce mémoire et qu'on peut comparer avec la gestion du Sr Percheron décidera la question. Au surplus, je peux dire que tout militait pour moi. Les services que j'avais rendus à la Compagnie d'Hollande, deux voyages consécutifs au cap de Bonne-Espérance, les ordres du ministre, les arrangements pris avec M. le Ch. Desroches lors de son départ pour l'île de Bourbon au mois d'octobre 1770, les ordres déjà reçus de M. l'Intendant. Tout change dans deux jours par une cabale aussi odieuse qu'elle a été nuisible au service du Roi.

J'ai gardé le silence jusqu'à présent, je l'aurais gardé toute ma vie, me contentant de gémir sans me plaindre. Le changement arrivé dans l'administration en cette île m'a engagé à entrer dans des détails auxquels je n'ai pas donné toute l'étendue que j'aurais pu, mais j'ose assurer M. l'Intendant que si l'on eut suivi les projets qu'un long séjour dans l'Inde et une espérance malheureusement déjà trop longue, m'avaient mis à lieu d'exécuter, si l'on eut, dis-je, suivi ces projets, il en eut résulté une grande économie pour le service du Roi. Si Monsieur l'Intendant<sup>17</sup> veut que je lui en fasse part, je serai toujours à ses ordres, comme un bon citoyen. Les malheurs et l'injustice sont faits pour étouffer l'émulation, mais un homme honnête doit faire part des connaissances qu'il a acquises, dès qu'elles peuvent être utiles et opérer le bien général. Au reste, je le répète, il est un âge où l'ambition s'éteint ; borné désormais à une vie fort retirée, le repos et la tranquillité conviennent au genre de vie que je me suis prescrit. J'ai servi huit ans sous les ordres de M. Dupleix, j'avais toute sa confiance, j'ai tâché autant qu'il m'a été possible, de profiter des leçons d'un aussi grand maître, une assez longue expérience m'a mis à lieu d'acquérir des connaissances qui peuvent être utiles, j'en ferai part avec autant de plaisir que de désintéressement toutes les fois qu'on l'exigera.

A l'Isle de France, ce 26 octobre 1772<sup>18</sup>.

Amat

\* \* \*

---

<sup>16</sup> Percheron embarqua pour le Cap sur l'*Indien* en même temps que B. de Saint-Pierre, le 9 novembre 1770. Ils connurent les mêmes contretemps à Bourbon et débarquèrent au Cap de la *Normande* le 20 janvier 1771.

<sup>17</sup> Amat s'adresse à M. Maillart Dumesle qui a remplacé Poivre depuis le 24 août 1772.

<sup>18</sup> Poivre a quitté l'île depuis six jours.